

Lundi 10 novembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 10 novembre 2025 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants : Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Caroline Hudon et Alain Potvin, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Emilie Poulin, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2025-11-406

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de l'adopter en modifiant cependant l'item 14 de façon à lire « Octroi d'un contrat à Marcel Charest et Fils inc. pour réaliser divers travaux au Centre socioculturel », en modifiant l'item 21 de façon à lire « Mandat à la mairesse et à la directrice générale pour signer l'Entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska » et en ajoutant les items suivants : 36.1 « Ajout d'une clause dans les promesses d'achat des terrains de la rue Marie-Anne-Fournier » et 36.2 « Autorisation de la Ville pour la réalisation d'une analyse de faisabilité pour la remise à niveau de son système de chauffage à la biomasse ».

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-407

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 1^{er} OCTOBRE 2025 AINSI QUE DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN VÉRIFICATION EXTERNE TENUE LE 3 NOVEMBRE 2025.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} octobre 2025 ainsi que du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour les services professionnels en vérification externe tenue le 3 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-408

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 31 OCTOBRE 2025.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 31 octobre 2025, pages 1 à 3, pour un montant de 391 241,31 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 391 241,31 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-409

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 31 OCTOBRE 2025.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 octobre 2025, pages 1 à 10, relative au compte no 10444 pour un montant total de 1 021 746,56 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-410

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN OCTOBRE 2025.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en octobre 2025, pages 1 à 106, pour un montant de 523 996,74 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-411

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 31 octobre 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-412

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 OCTOBRE 2025 DE LA COMMISSION DES FINANCES DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2025 de la commission des finances de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT l'article 70 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-413

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS.

Madame Louise St-Pierre, greffière procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires complétées par Mesdames Solange Morneau, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard et Caroline Hudon de même que par Messieurs Francis Ouellet, François Gagné-Bérubé et Alain Potvin, le tout suivant l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2025-11-414

NOMINATION DES ÉLUS MUNICIPAUX SUR LES DIVERS COMITÉS INTERNES DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT les différents comités internes de la Ville sur lesquels doivent siéger les membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT la venue de deux nouveaux élus au sein du conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'intérêt, en début de mandat, de désigner les élus siégeant sur ces divers comités ou, pour les réélus, de confirmer leur nomination sur certains de ces comités;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2024-09-364, 2025-06-234 et 2025-08-318 concernant les nominations des élus sur le comité de démolition, sur le comité consultatif d'urbanisme et sur la commission des finances, pour lesquelles des durées de mandat sont précisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de procéder aux nominations suivantes sur les comités ci-après énumérés :

- Comité Saint-Pascal, Ville en santé : Isabelle Chouinard et Caroline Hudon
- Comité de démolition : Francis Ouellet, François Gagné-Bérubé et Caroline Hudon (jusqu'au 7 juin 2026)
- Comité consultatif d'urbanisme : Francis Ouellet, François Gagné-Bérubé et Caroline Hudon (jusqu'au 6 septembre 2026)
- Comité intermunicipal sur le Service de sécurité incendie Francis Ouellet
- Comité des ressources humaines : Isabelle Chouinard et Josée Chouinard
- Comité d'analyse des demandes : pour le Programme de soutien à la culture Josée Chouinard
- Comité d'analyse des demandes : pour la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises Alain Potvin et François Gagné-Bérubé
- Comité d'analyse des demandes : pour la Politique d'aide en développement social et communautaire: Josée Chouinard et Caroline Hudon
- Commission des finances : Solange Morneau, Alain Potvin et François Gagné-Bérubé (rétroactivement au 6 octobre 2025 jusqu'au 6 octobre 2027)

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-415

VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE DÉPART À MONSIEUR RÉMI PELLETIER.

CONSIDÉRANT que l'article 30.1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit le versement d'une allocation de départ à toute personne qui cesse d'être membre du conseil après avoir accumulé au moins deux années de service créditées au régime de retraite constitué en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux*;

CONSIDÉRANT le relevé des sommes dues fourni par la trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'un montant de 7 518,37 \$ à Monsieur Rémi Pelletier à titre d'allocation de départ et d'approprier ledit montant à même le surplus accumulé non affecté de la Ville pour le paiement de cette dépense.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 18 juillet 2024 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation confirmant à la Ville l'octroi d'un montant de 1 257 750 \$ dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028;

CONSIDÉRANT également une correspondance datée du 15 avril 2025 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation informant la Ville d'une aide additionnelle de 151 480 \$ au Programme TECQ 2024-2028, laquelle aide succède au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 18 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être seule responsable et à dégager les gouvernements du Canada et du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février;
- s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-417

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RETENUE À
9091-9598 QUÉBEC INC. (TRANSPORT PIERRE DIONNE) EN REGARD
DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA
ROUTE MOREAU.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-07-287 du conseil municipal octroyant le contrat pour le remplacement d'un ponceau sur la route Moreau à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) au montant de 58 141,71 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-10-417 du conseil municipal procédant à l'acceptation provisoire des travaux de remplacement d'un ponceau sur la route Moreau en date du 21 août 2024;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-12-503 du conseil municipal autorisant le paiement de la moitié de la retenue détenue en regard du contrat pour les travaux de remplacement du ponceau de la route Moreau;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. en date du 27 octobre 2025 de procéder à la libération complète de la retenue détenue par la Ville dans le cadre de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) d'un montant de 2 944,58 \$ incluant les taxes correspondant à la libération complète de la retenue de garantie détenue par la Ville.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-418

**OCTROI D'UN CONTRAT À MARCEL CHAREST ET FILS INC. POUR
RÉALISER DIVERS TRAVAUX AU CENTRE SOCIOCULTUREL.**

CONSIDÉRANT l'absence d'un garde-corps devant les gradins extérieurs du Centre socioculturel;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'assurer la sécurité des utilisateurs du Centre socioculturel;

CONSIDÉRANT le souhait d'utiliser le même type de garde-corps que celui déjà installé dans la section nord du bâtiment afin d'assurer l'uniformité;

CONSIDÉRANT également la volonté du conseil d'améliorer l'accessibilité du Centre socioculturel pour les personnes à mobilité réduite par l'ajout d'ouvre-portes automatiques à la plate-forme élévatrice;

CONSIDÉRANT les propositions déposées par Marcel Charest et Fils inc. datées du 7 novembre 2025 pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT le choix du mode d'attribution du contrat de gré à gré à Marcel Charest et Fils inc., tel qu'il appert d'une note de service de la directrice générale datée du 10 novembre 2025, le tout conformément à l'article 34 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'octroyer un contrat à Marcel Charest et Fils inc. pour réaliser l'installation d'un garde-corps en verre devant les gradins extérieurs du Centre socioculturel et l'installation d'ouvre-portes automatiques pour la plate-forme élévatrice, le tout selon les soumissions numéros 1 et 2 datées du 7 novembre 2025 au montant total de 37 123,35 \$ incluant les taxes;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-419

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES ANALYSES D'EAU POTABLE, D'EAUX USÉES ET D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2026.

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de procéder à des analyses d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux usées industrielles;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a réalisé des demandes de prix auprès de trois firmes de laboratoire, et que seulement deux d'entre d'elles ont présenté une proposition de prix;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 22 octobre 2025 de Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'octroyer à H2Lab inc. le contrat pour réaliser les analyses d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux usées industrielles pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 au coût de 21 845,83 \$ incluant les taxes, les frais de disposition et le transport aller-retour des boîtes d'échantillonnage, le tout conformément au document Demande de prix et à l'offre de prix de la firme de laboratoire datée du 1^{er} octobre 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-420

OCTROI D'UN CONTRAT À EXCAVATION STEPHAN MICHAUD POUR LE DÉNEIGEMENT DES CITERNES INCENDIE POUR LES SAISONS 2025-2026, 2026-2027 ET 2027-2028.

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat de déneigement des citerne incendie le 30 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée par le Service des travaux publics pour le déneigement des neuf citernes incendie auprès de six entrepreneurs pour les saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

CONSIDÉRANT que trois entrepreneurs ont soumis une proposition de prix;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics datée du 27 octobre 2025;

CONSIDÉRANT le projet de contrat soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition d'Excavation Stephan Michaud pour le déneigement des neuf citernes incendie aux montants incluant les taxes de 4 943,93 \$ pour la saison 2025-2026, 5 058,90 \$ pour la saison 2026-2027 et 5 173,88 \$ pour la saison 2027-2028;
- de ratifier les termes du contrat de déneigement à intervenir avec Excavation Stephan Michaud et de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-421

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN VÉRIFICATION EXTERNE POUR RÉALISER L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2025, 2026 ET 2027.

CONSIDÉRANT que le contrat avec la firme Mallette S.E.N.C.R.L. pour la vérification des états financiers de la Ville est échu;

CONSIDÉRANT l'article 108 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit l'obligation pour les municipalités de nommer un vérificateur externe pour au moins trois et au plus cinq exercices financiers;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût du contrat pour l'audit des états financiers 2025, 2026 et 2027 réalisée par Madame France Boucher en date du 14 octobre 2025;

CONSIDÉRANT le choix de l'appel d'offres public comme mode d'attribution du contrat pour la vérification des états financiers 2025, 2026 et 2027, tel qu'il appert de la note de service de la directrice générale datée du 14 octobre 2025, le tout conformément à l'article 34 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en octobre 2025 pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en vérification externe;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 3 novembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'à la date limite de réception des soumissions, deux offres ont été déposées;

CONSIDÉRANT l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres tel que requis par la Loi;

CONSIDÉRANT la nomination, par la directrice générale, des membres du comité de sélection en date du 20 octobre 2025 conformément au Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 6 novembre 2025 d'accorder le contrat à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'octroyer le contrat de services professionnels en vérification externe à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. au montant total de 94 969,35 \$ incluant les taxes pour réaliser l'audit des états financiers pour les années 2025, 2026 et 2027, le tout selon les conditions et obligations mentionnées au devis d'appel d'offres et aux documents de soumission.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-422

OCTROI D'UN CONTRAT À EDILEX INC. POUR UN ABONNEMENT AU SYSTÈME EDILEXPERT - VILLES ET MUNICIPALITÉS - RÉDACTION +.

CONSIDÉRANT le système de rédaction de documents d'appel d'offres en ligne nommé Edilexpert développé par l'entreprise Edilex inc., lequel permet la rédaction de devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT également la possibilité de bénéficier de fonctionnalités supplémentaires dont celle de la rédaction de contrats de gré à gré;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Edilex inc. pour un abonnement de trois ans au Système Edilexpert - Villes et municipalités - Rédaction + au coût de 16 416,21 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le projet de contrat à intervenir avec Edilex inc. soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes du contrat à intervenir avec Edilex inc. pour un abonnement de trois ans au Système Edilexpert - Villes et municipalités Rédaction + au coût de 16 416,21 \$ incluant les taxes;
- de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-423

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB LES BELLES PISTES DU ROCHER BLANC INC. RELATIVEMENT À L'OCTROI DE RABAIS POUR L'ACCÈS AUX PISTES DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTE AUX RÉSIDENTS DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Pascal de diversifier son offre de sports et de loisirs telle qu'énoncée à sa planification stratégique 2020-2030;

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif le Club Les Belles Pistes du Rocher blanc inc. (le Club), situé à Saint-Bruno-de-Kamouraska, est le centre récréatif le plus près de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que le Club dispose d'un réseau de pistes de ski de fond et de raquette très bien développées, balisées et entretenues;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le Club, lors des saisons hivernales antérieures, afin d'offrir des rabais aux utilisateurs en provenance de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la forte demande de la population de Saint-Pascal de bénéficier d'un rabais sur l'accès aux pistes de ski de fond et de raquette durant la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Club et de la Ville de renouveler cette collaboration pour la prochaine saison hivernale afin d'encourager la pratique de sports d'hiver auprès des résidents de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la résolution du Club datée du 14 octobre 2025 confirmant son accord à conclure une nouvelle entente avec la Ville afin d'offrir aux résidents de Saint-Pascal des rabais sur les cartes familiale et individuelle ainsi que sur la passe quotidienne pour la pratique du ski de fond et de la raquette pour la saison hivernale 2025-2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes du protocole d'entente à intervenir avec le Club les Belles Pistes du Rocher Blanc inc. relativement à l'octroi de rabais pour l'accès aux pistes de ski de fond et de raquette aux résidents de Saint-Pascal pour la saison hivernale 2025-2026;
- de mandater la maire, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente.

Solange Morneau, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-424

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR SIGNER UN AVENANT À L'ENTENTE AVEC LA MRC DE KAMOURASKA RELATIVE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMPI) POUR LE SOUS-VOLET 1B.

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du Québec a accordé, en mars 2022, une aide financière non remboursable de 130 136 \$ à la Ville de Saint-Pascal dans le cadre du volet 1B du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) pour la restauration de la résidence du Moulin Lavoie située au 149, route 230 Ouest;

CONSIDÉRANT l'entente numéro 2500-2023-21291 intervenue entre la Ville et la MRC de Kamouraska en mai 2023 afin d'établir, notamment, les modalités de déboursement de l'aide financière accordée dans le cadre du volet 1B du PSMMPI;

CONSIDÉRANT que les rénovations prévues sur la résidence du Moulin Lavoie n'ont pas été amorcées et que son état de vétusté s'est aggravé depuis le dépôt de la demande, entraînant une réévaluation des coûts de restauration bien au-delà du budget initial;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire de la MRC de Kamouraska, responsable de la mise en œuvre du PSMMPI, a confirmé que les sommes allouées au volet 1B pourraient être transférées à un autre bâtiment d'intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal souhaite affecter cette aide financière à la restauration du bâtiment de l'ancienne gare située au 536, rue de la Gare, lequel nécessite des travaux urgents, notamment la réfection complète des fenêtres et du mur latéral ouest en brique;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-09-362 du conseil municipal demandant officiellement à la MRC de Kamouraska le transfert du financement du volet 1B du PSMMPI initialement destiné à la résidence du Moulin Lavoie vers le bâtiment de l'ancienne gare;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 366-CM2025 du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska tenue le 8 octobre 2025 autorisant le transfert du montant initialement prévu pour la maison du Moulin Lavoie vers l'ancienne gare dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);

CONSIDÉRANT l'avenant n° 1 soumis par la MRC de Kamouraska à la Ville afin d'apporter des modifications à l'entente relative au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) - sous-volets 1A et 1B;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de l'avenant n° 1 modifiant l'entente intervenue entre la Ville et la MRC de Kamouraska relative au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) - sous-volets 1A et 1B afin de réaffecter le budget de 216 892 \$ initialement destiné à la résidence du Moulin Lavoie vers le bâtiment de l'ancienne gare située au 536, rue de la Gare;
- d'autoriser Mesdames Solange Morneau, mairesse et Emilie Poulin, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant n° 1.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-425

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR SIGNER L'ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT que cinq municipalités du Kamouraska ont conclu, le 24 août 2011, une entente intermunicipale afin de créer la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest (la Régie), laquelle entente a été approuvée par décret du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 septembre 2011, et ledit décret publié à la Gazette officielle du Québec le 22 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que seize municipalités du Kamouraska, ainsi que la MRC de Kamouraska représentant les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne, ont adopté, le 19 juin 2024, une entente modifiant celle de 2011 afin de constituer la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska;

CONSIDÉRANT que ladite entente a été approuvée par décret de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 juillet 2024, lequel décret a été publié à la Gazette officielle du Québec le 3 août 2024;

CONSIDÉRANT le regroupement de la Ville de La Pocatière, de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, ordonné par le décret numéro 1046-2025 du 20 août 2025, lequel décret a été publié à la Gazette officielle du Québec le 3 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'à la suite dudit regroupement, il est nécessaire de modifier l'entente intermunicipale afin de retirer les anciennes municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Saint-Onésime-d'Ixworth et d'y ajouter la nouvelle Ville de La Pocatière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de modifier la durée de l'entente pour la porter à quinze années plutôt que dix;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'autoriser la conclusion de l'Entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (ci-après appelée l'Entente) à intervenir entre les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De-La-Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, la Ville de La Pocatière, la Ville de Saint-Pascal, et les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne, ladite entente étant annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était reproduite ici au long;
- d'autoriser Mesdames Solange Morneau, mairette et Emilie Poulin, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution;
- d'autoriser la transmission de la présente résolution à chaque municipalité partie à l'Entente ainsi qu'à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska;
- de mandater la Régie intermunicipale de gestions des matières résiduelles du Kamouraska à transmettre l'original de l'Entente signée ainsi qu'une copie certifiée conforme de la résolution de chaque municipalité autorisant la conclusion de l'Entente à la ministre des Affaires municipales pour approbation.

Solange Morneau, mairette

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-426

ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT que le territoire de la Ville de Saint-Pascal est soumis à la compétence de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions des articles 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* et 603 du *Code municipal du Québec*, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska a dressé son budget pour l'exercice financier 2026 et l'a transmis, pour adoption, à toutes les municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence, avec une estimation de leur contribution pour ledit exercice;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal ont pris connaissance dudit budget et de l'estimation de la contribution de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Saint-Pascal :

- adopte le budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska pour la collecte et le transport ainsi que les écocentres, tel que soumis, prévoyant des revenus et des dépenses équilibrés au montant de 4 576 310 \$ et se traduisant pour la Ville de Saint-Pascal par une quote-part de 527 830 \$ payable à même les prévisions budgétaires 2026 de la Ville;
- adopte le budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska pour le service de collecte des plastiques agricoles, tel que soumis, prévoyant des revenus et des dépenses équilibrés au montant de 103 240 \$ et se traduisant pour la Ville de Saint-Pascal par des frais de service de 9 600 \$ payable à même les prévisions budgétaires 2026 de la Ville.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-427

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT ET DU SUBSTITUT DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 3 novembre 2025 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska demandant aux municipalités membres de mettre à jour les délégations au sein de son conseil d'administration à la suite des élections municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal est membre de ladite Régie et doit désigner un(e) représentant(e) officiel(le) ainsi qu'un(e) substitut(e) pour siéger au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que Madame Solange Morneau, mairesse soit nommée à titre de représentante officielle de la Ville de Saint-Pascal et que Monsieur Alain Potvin, conseiller soit nommé à titre de représentant substitut en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la représentante officielle au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-428

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION KAMOURASKA-L'ISLET.

CONSIDÉRANT la création de l'Office d'Habitation Kamouraska-L'Islet (ci-après l'OHKL) en date du 1^{er} janvier 2025 à la suite du regroupement des offices d'habitation des MRC de Kamouraska et de L'Islet;

CONSIDÉRANT que le décret numéro 1593-2024 constituant l'OHKL tel que modifié par le décret numéro 369-2025 prévoit que la Ville de Saint-Pascal nomme un représentant auprès de l'OHKL;

CONSIDÉRANT que ce représentant peut siéger au conseil d'administration de l'OHKL seulement lorsque la MRC de Kamouraska choisit la Ville de Saint-Pascal comme représentante au conseil d'administration de l'OHKL;

CONSIDÉRANT que lorsque la MRC de Kamouraska ne choisit pas la Ville de Saint-Pascal pour siéger au conseil d'administration de l'OHKL, le représentant peut néanmoins assister aux réunions du conseil d'administration de l'OHKL en tant qu'observateur;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Madame Solange Morneau de siéger au sein du conseil d'administration de l'Office d'Habitation Kamouraska-L'Islet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de désigner Madame Solange Morneau, mairesse à titre de représentante de la Ville de Saint-Pascal auprès de l'Office d'Habitation Kamouraska-L'Islet.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-429

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CELLULAIRE DE LA MAIRESSE.

CONSIDÉRANT l'utilisation par Madame Solange Morneau de son cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions de mairesse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement d'autoriser le versement, mensuellement à Madame Solange Morneau, mairesse d'un montant pour le remboursement de ses frais de cellulaire équivalent au forfait de base de la Ville (voix et données) et ce, jusqu'à l'échéance de son mandat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-430

DÉMISSION DE MONSIEUR SIMON RANCOURT À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 9 septembre 2025 de Monsieur Simon Rancourt faisant état de sa démission à titre de pompier volontaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Simon Rancourt à titre de pompier volontaire en date du 10 novembre 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-431

EMBAUCHE DE MONSIEUR VINCENT BARBEAU À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE.

CONSIDÉRANT l'article 6.1 du Règlement numéro 282-2016 concernant la sécurité incendie en regard des conditions d'embauche;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération et des conditions de travail du personnel de la brigade incendie du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie datée du 7 octobre 2025 de procéder à l'embauche d'un nouveau pompier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de Monsieur Vincent Barbeau à titre de pompier volontaire, catégorie pompier en formation, en date du 10 novembre 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-432

EMBAUCHE DE MONSIEUR JÉRÉMIE LARIVIÈRE À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE.

CONSIDÉRANT l'article 6.1 du Règlement numéro 282-2016 concernant la sécurité incendie en regard des conditions d'embauche;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération et des conditions de travail du personnel de la brigade incendie du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie datée du 23 octobre 2025 de procéder à l'embauche d'un nouveau pompier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de Monsieur Jérémie Larivière à titre de pompier volontaire, catégorie pompier en formation, en date du 10 novembre 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-433

EMBAUCHE DE MADAME ANAÏS CARON À TITRE DE POMPIÈRE VOLONTAIRE.

CONSIDÉRANT l'article 6.1 du Règlement numéro 282-2016 concernant la sécurité incendie en regard des conditions d'embauche;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération et des conditions de travail du personnel de la brigade incendie du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie datée du 29 octobre 2025 de procéder à l'embauche d'une nouvelle pompière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de Madame Anaïs Caron à titre de pompière volontaire, catégorie pompier en formation, en date du 10 novembre 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-434

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DU CANADA 2026.

CONSIDÉRANT le programme de financement Le Canada en fête mis en place par le ministère du Patrimoine canadien pour l'organisation de festivités à l'occasion de la fête du Canada;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier de ce programme de subvention;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal formule une demande d'aide financière auprès du ministère du Patrimoine canadien pour l'organisation de la fête du Canada 2026 et qu'elle mandate Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, ladite demande.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, mairesse

2025-11-435

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2026.

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière mis en place par Emplois d'Été Canada afin de créer des possibilités d'emploi d'été aux jeunes de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier de ce programme de subvention dans le cadre des activités du camp de jour estival 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal formule une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada et qu'elle mandate Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, ladite demande.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-436

APPUI À LA MAISON DE LA FAMILLE DU KAMOURASKA POUR UNE DEMANDE AU PROGRAMME FONDS VERDISSEMENT HYDRO-QUÉBEC D'ARBRE CANADA.

CONSIDÉRANT que la Maison de la Famille du Kamouraska est un organisme communautaire reconnu pour son engagement envers le mieux-être des familles de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'été 2025, la direction de la Maison de la Famille du Kamouraska a manifesté à la Ville de Saint-Pascal son intérêt à acquérir une portion de terrain appartenant à la Ville situé à l'arrière de sa propriété sur la rue Rochette, en vue d'y aménager un espace vert destiné aux usagers de l'organisme;

CONSIDÉRANT que la Ville évalue présentement la superficie de terrain pouvant être vendue à l'organisme en fonction de ses besoins réels;

CONSIDÉRANT que le projet de verdissement de l'organisme soutient la qualité de vie des familles et répond à une orientation de la planification stratégique de la Ville consistant au maintien des services éducatifs, de santé et de garde des enfants;

CONSIDÉRANT que la Maison de la Famille du Kamouraska a déposé une demande de financement auprès du programme Fonds Verdissement Hydro-Québec d'Arbre Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- appuie la démarche de la Maison de la Famille du Kamouraska visant à obtenir une subvention dans le cadre du programme Fonds Verdissement Hydro-Québec;
- reconnaît la pertinence et les retombées positives d'un projet d'aménagement d'un espace vert au bénéfice des familles fréquentant la Maison de la Famille du Kamouraska;
- poursuit ses démarches pour la vente d'une portion de terrain à la Maison de la Famille du Kamouraska aux fins de la réalisation d'un projet de verdissement par l'organisme.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-437

VERSEMENT D'UN DON AU CENTRE ACCUEIL-PARTAGE DU KAMOURASKA POUR LES PANIERS DE NOËL.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de venir en aide aux familles qui sont en situation de précarité alimentaire;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier du Centre Accueil-Partage du Kamouraska adressée à la Ville en date du 14 octobre 2025 pour la réalisation de l'événement Épicerie de Noël;

CONSIDÉRANT que, lors de cet événement, le Centre Accueil-Partage distribuera des paniers de Noël pour le territoire de Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une somme de 1 500 \$ au Centre Accueil-Partage du Kamouraska pour la préparation des paniers de Noël.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-438

DEMANDE DE LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DU KAMOURASKA INC. DE TENIR UN BARRAGE ROUTIER LE 4 DÉCEMBRE 2025 À L'OCCASION DE LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 354-2020 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants lequel régit également la tenue de barrage routier sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT le formulaire de demande de permis dûment complété par la Télévision communautaire du Kamouraska inc. (TVCK) en date du 20 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que TVCK est un organisme sans but lucratif et que le barrage routier servira à amasser des fonds à l'occasion de La grande guignolée des médias, lesquels fonds seront redistribués à Moisson Kamouraska qui préparera des paniers de Noël pour l'ensemble du Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'autoriser la tenue d'un barrage routier par TVCK le 4 décembre 2025, de 9 h 30 à 15 h 30, à l'intersection de la rue Taché, de l'avenue Chapleau et du boulevard Hébert (coin du bureau de poste).

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-439

RÉSOLUTION EN SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal croit à l'État de droit et au respect de la vie humaine;

CONSIDÉRANT que la population du Kamouraska s'est mobilisée à plusieurs reprises et de différentes façons dans les derniers mois pour apporter son soutien au peuple palestinien et demander l'action des gouvernements provincial et fédéral;

CONSIDÉRANT que le Canada dit vouloir reconnaître l'État de la Palestine;

CONSIDÉRANT que des organisations de défense des droits humains comme Amnistie internationale, B'Tselem et des expert(es) comme la rapporteuse spéciale des Nations Unies, Me Francesca Albanese, ont qualifié de génocide l'assaut israélien contre Gaza depuis octobre 2023;

CONSIDÉRANT que l'occupation israélienne des Territoires palestiniens viole le droit international, la IV^e convention de Genève et la résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU (2016) appelant à la fin des colonies;

CONSIDÉRANT qu'Israël mène des offensives militaires en violation du droit international dans plusieurs pays voisins, comme le Liban et la Syrie;

CONSIDÉRANT qu'au 31 décembre 2024, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) a investi 27,4 milliards de dollars dans 76 entreprises qui profitent de l'occupation israélienne et du génocide en Palestine;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec entretient des liens économiques et politiques avec le gouvernement israélien, entre autres à travers le bureau du Québec à Tel Aviv;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- de demander la fin immédiate du blocus d'aide humanitaire à Gaza et la fin des attaques envers les civils;
- de demander la fin du génocide à Gaza;
- de demander à la CDPQ de retirer immédiatement tous ses investissements des entreprises identifiées complices du génocide, de l'occupation et de la colonisation israéliennes en Palestine;
- de demander à la CDPQ de mettre en place un processus transparent de contrôle afin de garantir qu'aucune entreprise dans laquelle elle investira à l'avenir ne soit associée à des violations des droits humains et du droit international;
- de demander à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FMQ) de se positionner en faveur du désinvestissement de la CDPQ de toutes les entreprises associées à des violations des droits humains et du droit international en Palestine.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-440

AJOUT D'UNE CLAUSE DANS LES PROMESSES D'ACHAT DES TERRAINS DE LA RUE MARIE-ANNE-FOURNIER.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-05-205 de ce conseil prolongeant jusqu'au 1^{er} mai 2026 le contrat de courtage exclusif existant entre la Ville et l'agence immobilière Royal Lepage Kamouraska-L'Islet pour la vente de terrains dans la rue Marie-Anne-Fournier;

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de procéder à la mise en place d'une conduite d'égout pluvial sur les terrains faisant l'objet du contrat de courtage;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de bénéficier d'une servitude de passage de tuyaux sur lesdits terrains;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière de prévoir dans les divers documents à intervenir avec les futurs acquéreurs une clause les informant de cette obligation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de ratifier le libellé de la clause relative à l'établissement d'une servitude de passage de tuyaux, laquelle devra être incluse dans les promesses d'achat et dans les contrats de vente des terrains de la rue Marie-Anne-Fournier, en faisant les adaptations nécessaires, dans ce dernier cas.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-441

AUTORISATION DE LA VILLE POUR LA RÉALISATION D'UNE ANALYSE DE FAISABILITÉ POUR LA REMISE À NIVEAU DE SON SYSTÈME DE CHAUFFAGE À LA BIOMASSE.

CONSIDÉRANT l'entente de services professionnels intervenue entre le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent et le Centre provincial d'expertise en énergie biomasse Desjardins pour la réalisation d'une analyse de faisabilité pour la remise à niveau du système de chauffage à la biomasse de la Ville;

CONSIDÉRANT que c'est le Guichet biomasse Bas-Saint-Laurent qui assume 100 % du coût des honoraires professionnels liés à cette analyse;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des intrants requis par le client pour la réalisation de cette analyse dans l'offre de service du Centre provincial d'expertise en énergie biomasse Desjardins annexée au projet d'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement que la Ville autorise l'analyse de faisabilité pour la remise à niveau de son système de chauffage à la biomasse telle que décrite à l'entente de services professionnels.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-11-442

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Daniel Rivard demande s'il est possible d'avoir accès au procès-verbal de la commission des finances de la Ville.
- Monsieur Daniel Rivard demande si le comité de démolition a été mandaté pour analyser une demande de démolition de la résidence du Moulin Lavoie compte tenu du transfert de la subvention accordée dans le cadre du PSMMPI pour la réfection de l'ancienne gare.
- Monsieur Daniel Rivard demande s'il serait possible de demander à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska de collecter les déchets aux deux semaines pendant la période estivale plutôt qu'aux trois semaines.
- Monsieur Daniel Rivard demande si un comité de bénévoles est déjà en place pour préparer les festivités du 200^e.
- Monsieur Gaston Pelletier demande s'il serait possible de passer la niveleuse plus qu'une fois par année dans la rue Octave pour égaler le chemin en gravier.
- Monsieur Gaston Pelletier fait état du non fonctionnement du lampadaire dans la rue Octave.
- Monsieur Gaston Pelletier demande s'il serait possible d'indiquer le virage à 90⁰ dans la rue Octave par un panneau de signalisation.

2025-11-443

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 05.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière